COMMUNE DE LE TEIL

Département de l'Ardèche — Arrondissement de Privas

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2026-69 du 02 novembre 2026, le Maire de Le Teil a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du PLU, arrêté par délibération du conseil municipal n° 2026-097 du 23 juin 2026.

L'ENQUÊTE SE DÉROULERA PENDANT 34 JOURS CONSÉCUTIFS

du mercredi 18 novembre 2026 à 8 h 00

au lundi 21 décembre 2026 à 12 h 00

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Jean-Luc COUVERT a été désigné commissaire enquêteur, et Mme Geneviève LAURENT commissaire enquêtrice suppléante, par décision n° E26000084/69 du 14 octobre 2026 de la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier comprend notamment le projet de PLU arrêté, son évaluation environnementale, le bilan de la concertation, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et les avis des personnes publiques associées. Il peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- **sur papier**, à l'Hôtel de Ville, au service urbanisme, 3 rue de l'Hôtel de Ville, 07400 Le Teil, aux jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- **en ligne**, sur le site de la commune : www.mairie-le-teil.fr ;
- sur la **borne numérique** en libre accès à l'Hôtel de Ville.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Chacun peut formuler ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête** ouvert à l'Hôtel de Ville ;
- par **courrier** adressé à M. le Commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 3 rue de l'Hôtel de Ville, 07400 Le Teil ;
- par **courriel**, jusqu'au 21 décembre 2026 à 12 h 00, à l'adresse :

couvertjeanluc@gmail.com

- oralement ou par écrit lors des **permanences** du commissaire enquêteur.

Les observations reçues sont tenues à la disposition du public pendant l'enquête.

PERMANENCES — HÔTEL DE VILLE, ACCUEIL, 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

MERCREDI	MARDI	VENDREDI	LUNDI
18 nov. 2026	**1er déc. 2026**	**11 déc. 2026**	**21 déc. 2026**
8 h 00 – 12 h 00	**13 h 30 – 17 h 00**	**13 h 30 – 17 h 00**	**8 h 00 – 12 h 00**
Ouverture			*Clôture*

Après l'enquête : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la commune. Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête.
Décision : au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Le Teil.
Responsable du projet : Commune de Le Teil, représentée par son Maire. Toute information peut être demandée au service urbanisme, 23 impasse Marcel Chamontin, au 04 75 92 22 26.

Fait au Teil, le 02/11/2026

Le Maire, Olivier PEVERELLI